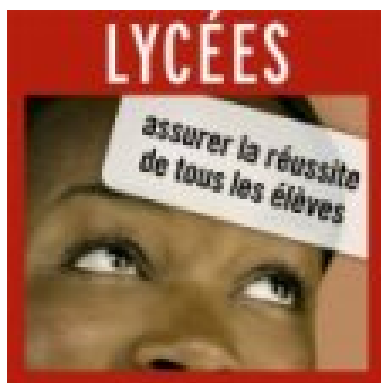


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4939>



Réforme du lycée : les masques tombent !

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Système éducatif - Réforme du lycée 2018 - Précédentes réformes du lycée - Réforme Chatel -



Publication date: dimanche 4 octobre 2015

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La Cour des Comptes a publié ce mardi 29 septembre un rapport, où, sans surprise, elle fustige un lycée trop cher, inefficace et peu "efficient". On passera sur l'enquête elle-même fondée sur un panel de 21 établissements, "peu représentatifs", de l'aveu même de son Président. Si les attaques contre tout ce qui relève du service public sont hélas devenues une habitude, pour ne pas dire la raison d'être, de cette noble institution, la réponse de la ministre de l'Education nationale est, par contre, assez inédite. Cela augure bien mal des réformes à suivre. Bilan orienté de la réforme Chatel et volonté de l'approfondir dans la droite ligne de celle du collège, voilà ce qui perce sous la plume de la ministre !

La Ministre de l'Education Nationale reprend ainsi à son compte le postulat pourtant contestable d'un lycée trop coûteux sans envisager une seule seconde sa dimension en terme d'investissement éducatif. Elle énumère à l'envi les exemples d'économies réalisées grâce aux réformes de ses prédécesseurs de gouvernements pourtant de droite et se félicite des économies d'échelle, de l'augmentation du nombre d'élèves par classe, du non-financement des options facultatives... Elle appelle à poursuivre dans ce sens !

Morceaux choisis :

« La question soulevée par la Cour de réduire le volume des enseignements mérite d'être posée. C'est pourquoi, un bilan des réformes des lycées sera lancé cet automne pour analyser le résultat des différentes mesures mises en place. Il est nécessaire, avant toute conclusion sur le volume des horaires d'enseignement, d'apprécier l'efficacité des nouveaux dispositifs tels que l'accompagnement personnalisé, les enseignements d'exploration ou les travaux personnels encadrés. Par ailleurs, la réforme du lycée a introduit davantage d'autonomie des établissements dans l'utilisation de leur dotation horaire, ce qui nécessite d'analyser l'évolution du comportement des acteurs pour mieux utiliser leur marge de manoeuvre »

« en réponse à la préconisation de la Cour visant à conforter l'autonomie des établissements en généralisant la contractualisation tripartite entre lycées, État, régions, prévue par la loi du 8 juillet 2013, j'ai encouragé la généralisation de cette pratique en signant une instruction aux recteurs (circulaire n° 2015-004 du 14 janvier 2015) »

« je tiens à souligner les efforts réalisés chaque année par le ministère pour réduire le coût du lycée général et technologique. Ainsi, on constate que l'indicateur heures d'enseignement par élève (H/E) a régulièrement baissé : 1,39 en 2008-2009, 1,37 en 2011-2012 ; 1,34 en 2012-2013, 1,32 en 2013-2014 et 1,30 en 2014-2015, soit - 6,5 % en quatre ans. »

« S'agissant des enseignements à faible effectif, notamment pour les enseignements optionnels, ils ne sont généralement pas pris en compte pour la détermination de la dotation de l'établissement, qui doit dégager des ressources pour les mettre en place. »

Le rapport :

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>